

REGLEMENT DESCENTES ANNEE 2008

Généralité :

Les sorties Free-ride ou au profil descendant ne sont pas des compétitions. Chaque randonneur pédale au rythme qui lui convient en restant toujours en deçà de ses capacités

Les sorties Free-ride sont ouvertes aux plus de 15 ans (hormis la première sortie au lac blanc qui est réservée aux adultes).

Cette activité ne correspond pas à une séance **école** de VTT et ne rentre pas dans le cadre de l'école VTT.

Un test d'aptitudes, réalisé par un moniteur du club, est demandé.

Ce test est obligatoire pour participer aux descentes.

Inscription :

Le droit d'entrée des sites payants est à la charge du participant et sera acquitté à l'inscription.

Toute inscription non accompagnée du règlement et/ou non signée ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions par Internet non réglées dans les 48H qui suivent ne seront pas validées. Le nombre d'inscription est limité.

Transport :

Le participant (ou le responsable légal) déclare être en plein accord sur le mode de transport envisagé et il a vérifié personnellement les conditions de transport pour lui-même ou de son ou ses enfants (Permis de conduire, assurance, état du véhicule et de la remorque, capacité du ou des conducteurs potentiel, sens des responsabilités des conducteurs, places disponibles, présence de ceintures correctement attachées etc.)

Le participant (ou le responsable légal) reconnaît rester responsable des affaires ainsi transportées, vêtements, sacs et VTT.

Sécurité :

La fiche sanitaire, et les photocopies de la carte de sécurité sociale avec les ayants droits ainsi que la carte de mutuelle seront obligatoires.

Les vaccins doivent être à jour.

L'ensemble des protections est obligatoire (le club peut prêter les vestes et les genouillères à réserver au moment de l'inscription).

Sur site :

Sur le site du Lac Blanc, les descentes ne seront pas encadrées et les utilisateurs seront considérés en autonomie même s'ils restent en groupe.

Mineur :

La présence du responsable de l'enfant sur le site reste préférable et souhaité notamment lors de la première descente afin de mesurer la difficulté des lieux.

A tous moments, les responsables de l'enfant doivent rester joignables.

En cas de chute, le participant ou le responsable de l'enfant autorise les personnes présentes à hospitaliser le pratiquant blessé si son état le justifie.

Dates et signatures du participant et / ou du responsable légal :